



## Changement nombre de plaque de cuisson

-----  
Par MLT7

Bonjour,  
Mon bloc de cuisine comprenant plac de cuisson (4), four et lave vaisselle ne fonctionne plus et mon propriétaire va le changer cependant il refuse de le remplacer par un modèle comprenant 4 plaques de cuisson comme le précédent.

Est-il dans son droit ?  
Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Qu'est-il écrit dans l'état des lieux d'entrée ?

-----  
Par MLT7

Bonjour, si le nombre de plaque n'y figure pas ? Est-il dans ce cas dans son droit et inversement ?

-----  
Par yapasdequoi

Vous ne pourrez pas prouver qu'il y avait 4 plaques si ce n'est pas inscrit sur l'état des lieux.  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030967884/]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030967884/[/url]

L'obligation est "Plaques de cuisson ;"  
donc au moins 2.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Le bailleur doit vous remplacer cet électroménager par un matériel équivalent. Donc s'il y a 4 plaques, il doit vous fournir une table 4 plaques, et de même qualité...